



EDITORIAL, par Laurent Beauvais

Loi ESR : affirmer le rôle des Régions

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche est soumis à l'examen du Parlement. Le 6 février dernier, Geneviève Fioraso est venue en discuter devant la commission enseignement supérieur, recherche et innovation que je préside au sein de l'Association des Régions de France. Cet échange avec la ministre a permis aux représentants des régions de faire valoir leurs propositions. Les Régions (mais aussi les autres collectivités territoriales) investissent en effet de plus en plus dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche pour préparer l'avenir de leurs territoires. Les Régions souhaitent donc que leur rôle stratégique soit reconnu.

À cet égard, l'acte 3 de la décentralisation doit par ailleurs y contribuer et être une occasion de donner aux Régions un rôle de chef de file des collectivités territoriales dans leurs interventions consacrées à ce secteur. Dans une logique de co-construction avec tous les partenaires, l'ARF propose de systématiser l'élaboration d'une stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Celle-ci couvrira également l'offre de formation et un schéma directeur immobilier incluant le logement étudiant. Les Régions souhai-



tent d'ailleurs, en lien avec les établissements et les autres collectivités, assurer la responsabilité d'ensemblier des politiques liées au logement étudiant et aux conditions de vie étudiante (hors bourses nationales).

En matière d'orientation, le rôle des Régions doit être reconnu jusqu'à l'enseignement supérieur, notamment à travers la mise en place d'un service public régional de l'orientation tout au long de la vie. Sur le plan de l'innovation et en prolongement de leur responsabilité et en matière économique, elles veulent amplifier l'action publique territoriale

pour les processus liés à l'incubation, au transfert de technologie et à la valorisation, et en parallèle, être associées pleinement à la construction de la stratégie nationale de la recherche et d'innovation. De plus, les Régions sont prêtes à aller plus loin en terme de responsabilité en ce qui concerne le dialogue sciences-société et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

La représentation des Régions au sein des conseils d'administration des communautés d'université et/ou d'établissements, des grands organismes de recherche et du futur conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Conseil stratégique de la recherche, ne fait hélas pas consensus, je le regrette. Mais la prise en compte de la problématique du territoire passe également par la contractualisation. C'est pourquoi, en lien avec les schémas régionaux, les Régions souhaitent être systématiquement parties prenantes des nouveaux "contrats de site" passés entre l'État et les établissements.

Laurent Beauvais, président de la Région Basse-Normandie, vice-président de l'ARF, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Sommaire

▷ Actu

- Décentralisation : les deux Chambres se concertent

▷ Mandats locaux

- Inflation normative : le rapport Boulard-Lambert

▷ Finances locales

- Scandale Dexia : un entretien avec Alain Piffaretti

▷ Territoires

- Rythmes scolaires : les attentes des maires ruraux

▷ L'Élu de la semaine

- Renaud Lagrave



Le trimestriel de **Communes de France** est toujours disponible.

Si vous n'êtes pas encore abonné, commandez-le auprès de :

r.boukhateb@mde-communes-de-france.fr

Décentralisation : un travail commun des deux Chambres ?

Jean-Pierre Bel a annoncé que le Sénat « se saisira des questions essentielles liées au processus de décentralisation » afin de préparer le travail de la Haute assemblée sur le projet de loi sur la nouvelle étape de la décentralisation. Jean-Pierre Bel souhaite en effet qu'une réflexion collective associant des sénateurs issus de tous les groupes ainsi que le gouvernement puisse aborder les grandes questions qui ressortent des attentes exprimées par les élus locaux lors des états généraux de la démocratie territoriale et des principaux axes de l'avant-projet de loi, telles que la gouvernance territoriale, l'accès aux services de proximité et l'intercommunalité. Cette réflexion pluraliste sera conduite dans les prochaines semaines, avant que ne s'engage le travail de fond sur le projet de loi qui sera déposé en premier lieu au Sénat. Le Président du Sénat a par ailleurs confirmé aux membres de la Conférence des présidents qu'il avait proposé à Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, une réunion conjointe des bureaux des deux assemblées afin de réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées aux procédures et à la discussion des textes en séance publique.

Les Villes moyennes à l'ONU

À New York, la Fédération des villes moyennes (FVM) vient d'obtenir le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ONU), devenant ainsi la première association d'élus locaux français à obtenir ce titre. Le comité de sélection a recommandé au CES d'octroyer à la FVM le statut consultatif dès 2013, au sens de l'article 71 de la Charte des Nations Unies. La FVM, que préside le maire de St-Dié, Christian Pierret, pourra notamment soumettre au Conseil à partir de juillet prochain des communications sur les domaines aussi variés que la démocratie locale, le développement durable, la justice sociale ou la coopération internationale entre collectivités locales.

Ce statut consultatif spécial permettra à la FVM de participer non seulement aux travaux du CES des Nations Unies, mais aussi à ceux de ses organes subsidiaires, aux nombreux mécanismes des Droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi qu'aux événements organisés par le président de l'assemblée générale et aux conférences internationales de l'ONU.

Cantines scolaires : rappel des règles

Après une enquête sur les cantines scolaires lancée à la rentrée 2012 par le Défenseur des droits, plus de 1 200 réclamations ont été adressées à l'institution qui a présenté le 28 mars ses observations et ses propositions. Dans ce rapport, Dominique Baudis précise que la cantine, quand elle existe (ce qui n'est pas obligatoire) est de fait un service public et donc soumis aux règles de services publics. Cela implique notamment que tous les enfants doivent y être admis, quelle que soit la situation des parents. Cela concerne aussi les enfants handicapés ou allergiques pour qui certaines adaptations sont obligatoires. De plus, il indique que les maires n'ont aucune obligation de proposer des menus en fonction de la conviction religieuse. En proposant des réponses concrètes aux usagers des cantines, à leurs familles mais aussi aux maires, le Défenseur des droits « espère clarifier les règles qui encadrent la restauration scolaire, dans le souci de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant ». L'an dernier, une polémique sur l'introduction de viande halal avait éclaté pendant la campagne présidentielle. Lors du débat télévisé qui l'avait opposé au président sortant, François Hollande avait affirmé que, s'il était élu, « rien ne serait toléré en termes de présence de viande halal dans les cantines de nos écoles ».

Rhône-Alpes et Mali : une coopération concrète

Pour répondre à l'urgence humanitaire au Mali et à la nécessité de reconstruire les infrastructures du pays, la Région Rhône-Alpes s'est engagée à hauteur de 367 000 € pour financer la remise en route de services de santé et la relance de la campagne agricole dans la région de Tombouctou, qui débutera en mai. Présente depuis 1984 au Mali, d'abord pour un appui humanitaire aux populations sahéliennes, la Région Rhône-Alpes a développé une étroite coopération institutionnelle, économique, agricole, culturelle et éducative avec l'assemblée régionale de Tombouctou. Son programme d'appui au développement local concerne aujourd'hui 467 villages.

Après la récente libération de la ville de Tombouctou, les ONG partenaires de cette coopération ont mis en place plusieurs interventions urgentes, auxquelles sont consacrés les financements débloqués par la Région. Dans le domaine de la santé : réouverture de 10 centres de santé, dont l'un spécialisé en appareillage orthopédique, programme de prise en charge de personnes atteintes du diabète. Dans le domaine agricole : déminage des pistes rurales, des champs et des accès à l'eau du fleuve, fourniture de semences, d'engrais et de motopompes aux organisations agricoles, appui à la production artisanale de farines infantiles. Enfin, le fonds d'urgence humanitaire a été abondé pour assurer une assistance alimentaire aux ménages d'accueils et aux déplacés vulnérables du Nord du Mali.

Pour Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes, qui a accueilli la Conférence pour la paix et le développement au Mali en présence des ministres français et maliens des Affaires étrangères le 19 mars, « ces aides sont le prolongement naturel de notre engagement de longue date avec la région de Tombouctou. Cette coopération entre collectivités locales permet une gestion rapide et transparente des aides, pour que le pays avance au plus vite vers la paix et la stabilité ».

Inflation normative : remise du rapport Boulard-Lambert

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, a reçu le 26 mars Jean-Claude Boulard, maire (PS) du Mans, président de Le Mans Métropole, et Alain Lambert, président (dvd) du Conseil général de l'Orne et de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), auteurs d'un rapport sur la lutte contre l'inflation normative

Le premier Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre dernier avait arrêté des mesures pour simplifier les normes en vigueur et endiguer la création de nouvelles. Le gouvernement s'est en outre doté, au sein du secrétariat général du gouvernement, d'une structure de pilotage et de coordination du chantier de la simplification normative. Plusieurs initiatives parlementaires ont aussi été prises afin de répondre aux préoccupations que les élus locaux avaient exprimées à l'occasion des États généraux de la démocratie territoriale, notamment de la part des sénateurs Jean-Pierre Sueur et Jacqueline Gourault. À l'occasion du CIMAP, le Premier ministre avait souhaité prolonger le travail engagé en confiant une mission à Alain Lambert et Jean-Claude Boulard pour alléger le stock de normes qui pèsent sur les collectivités locales.

Ainsi que le Premier ministre l'a rappelé lors du lancement de la négociation du Pacte de confiance et de responsabilité avec les collectivités territoriales le 12 mars dernier, le gouvernement est résolu à agir pour simplifier les normes. Il s'agit d'un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique : économique, car l'inflation, l'instabilité et la complexité de notre corpus juridique entravent le dynamisme de l'activité économique en alourdissant les coûts et la durée des procédures nécessaires à la conduite des projets ; budgétaire, car la réglementation fait peser des charges sur les acteurs (collectivités territoriales, entreprises...) qui ne sont pas toujours proportionnées aux objectifs poursuivis ; démocratique enfin, car le droit doit être accessible et compréhensible par tous les citoyens sous peine de créer de nouvelles inégalités.

Etat fort et simple

Le gouvernement entend étudier « avec la plus grande attention » les propositions Lambert et Boulard. Le Premier ministre annoncera ses décisions lors du prochain CIMAP, le 2 avril. S'agissant de la liste de normes dont il est proposé l'abrogation, elle sera soumise à l'expertise des ministères concernés en vue de décisions dans les semaines à venir.

L'Assemblée des départements de France, par la voix de son président Claudy Lebreton, a salué un rapport « utile » pour



Jean-Claude Boulard et Alain Lambert remettent au Premier ministre, leur rapport sur la lutte contre l'inflation normative

« remédier au carcan normatif », soulignant que les normes en vigueur représentent un surcoût de 5 à 10 % pour les investissements des collectivités, qui correspondent à quelque 50 milliards d'euros par an. Tonalité comparable du côté de l'Association des petites villes de France, que préside Martin Malvy. « Avec près de 400 000 normes et une très nette accélération de leur nombre des dernières années, la situation est devenue intenable au moment où l'État (...) impose aux collectivités locales une rigueur budgétaire accrue », souligne l'APVF. Les petites villes disent rejoindre les propos du président de la République tenus récemment à Dijon en faveur d'un « État fort et simple ». L'APVF appelle donc l'État et son administration – mais aussi le législateur – à « rompre énergiquement avec une inflation normative qui conduit peu à peu à la paralysie de l'action publique locale ». Enfin, le Président du Sénat Jean-Pierre Bel a salué « l'annonce d'un choc de simplification qui permettra aux collectivités territoriales et aux entreprises de mettre en œuvre rapidement des projets concrets, porteurs d'emploi et de croissance », à l'issue de l'intervention télévisée du Président de la République le 28 mars.

L. R.

Dexia : un scandale aux effets multiples

À l'occasion de la sortie de son livre, *Le Scandale Dexia*, le journaliste Alain Piffaretti nous livre les conclusions de son enquête

Communes de France. La faillite de Dexia a touché nombre de collectivités locales. Pouvez-vous nous retracer les causes de ce séisme ?

ALAIN PIFFARETTI

En réalité, il n'y a pas un mais deux scandales Dexia, comme je l'explique dans ce livre : la faillite de la banque historique des collectivités locales d'une part et les fameux emprunts toxiques vendus aux collectivités d'autre part. Dans les deux cas, c'est la recherche d'une rentabilité excessive qui a conduit au désastre. C'est pour améliorer le retour sur capitaux propres que le groupe Dexia s'est retrouvé face à une dette à court terme phénoménale. Tout allait bien tant que les banques et les investisseurs prêtaient sans restriction sur les marchés financiers. Mais la crise de 2008 a mis fin à cette période de financement facile. Et Dexia n'a purement et simplement plus réussi à trouver suffisamment d'argent pour couvrir ses énormes besoins. La crise de 2011 a parachevé la chute.



Alain Piffaretti, *Le scandale Dexia, enquête sur la plus grosse faillite bancaire européenne*. Nouveau monde éditions, 302 p., 19 €

La même logique de rentabilité est à l'origine du lancement des prêts que l'on dit aujourd'hui toxiques. C'est pour augmenter les marges de l'activité de financement du secteur public local que les emprunts toxiques ont été commercialisés aux communes, régions, départements, hôpitaux et offices HLM de France. Car ils étaient beaucoup plus rémunérateurs pour Dexia que les classiques prêts à taux fixes.

Quelles sont les conséquences concrètes pour les communes ?

Les conséquences pratiques là aussi sont doubles. D'une part, avec la disparition de Dexia, les communes ont dû faire face en 2012 à la crainte d'un assèchement du crédit (crédit crunch). Car non seulement la banque ne peut plus prêter, mais les établissements concurrents se sont rapidement détournés de ce marché devenu moins attractif avec notamment l'arrêt brutal de la commercialisation des prêts structurés. Ce sont l'État, la Caisse des dépôts et la Banque postale (pour 5 %) qui vont finalement, via une toute nouvelle structure publique, reprendre l'activité de financement des collectivités locales. Mais au-delà du spectre de la raréfaction du crédit, les conséquences sont d'ores et déjà parfaitement sensibles pour les communes à qui Dexia a "fourgué" des emprunts toxiques et dont le taux d'intérêt à déjà augmenté, parfois de manière extrêmement forte. La hausse des charges de remboursement se révèle très lourde dans certains cas. La solution passe alors malheureusement, en dehors du contentieux, par une augmentation de la pression fiscale ou une réduction des dépenses ! Certains "négocient" en payant des soultes extrêmement élevées (souvent au moins

égales au capital restant dû) et en repoussant le problème à plus tard. Mais pousser la poussière sous le tapis ne résout rien à long terme !

Quelles peuvent être les suites données à cette affaire dans les prochains mois et les prochaines années ?

Il est certain que le dossier est loin d'être clos et que l'on va en reparler très bientôt. La France et la Belgique ont toujours une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête avec la "bad bank" Dexia, nationalisée de fait, et dont le bilan pèse toujours 250 milliards d'euros ! Les conséquences financières pourraient être dramatiques pour les deux États, par exemple en cas d'aggravation importante de la crise des dettes souveraines.

Et bien sûr, la question des prêts toxiques n'est toujours pas réglée. L'État va-t-il éponger ou laisser les communes payer, avec le risque d'assister à une multiplication des procès contre Dexia ? Les prochains mois vont nous le dire... Le jugement rendu par le TGI de Nanterre concernant la Seine St-Denis montre que l'option contentieuse peut donner de très bons résultats ! D'autant que le TEG est dans de très nombreux cas absent ou erroné ! Il va également falloir observer comment le nouveau pôle de financement du secteur public local (SFIL) va pouvoir répondre aux besoins financiers des communes, et quelle sera l'articulation avec la future agence de financement des collectivités.

Propos recueillis par Marc Viellard

Rythmes scolaires : les maires ruraux expriment leurs attentes

De nombreux maires ruraux réaffirment leur engagement en faveur d'une application de la réforme des rythmes scolaires voulue par Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, tout en exprimant leurs attentes et incertitudes



Tout comme le gouvernement, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fait de l'école une priorité. Et espère un changement qui ne se limite pas aux rythmes scolaires mais qui repense l'année scolaire dans sa globalité. L'AMRF représente les maires et les adjoints de communes de moins de 3 500 habitants. Elle regroupe près de 10 000 membres pour la défense des intérêts des communes rurales. Depuis de nombreuses années, l'AMRF est à l'avant-garde d'une ruralité vivante et plus moderne. Elle lutte pour le maintien du service public en milieu rural. L'Association promeut également l'école numérique. Devant les risques de blocage de la réforme des rythmes, l'AMRF a réaffirmé dans un communiqué son soutien à cette réforme « *nécessaire au développement de la jeunesse* ». Certes, les maires ruraux restent confrontés à un grand nombre d'inconnues et d'obstacles pour s'engager dès la prochaine rentrée.

Clarifier les rôles

Du point de vue de la méthode, l'AMRF demande « *au gouvernement de mieux considérer les difficultés objectives pour la mise en place de cette réforme* ». Les modalités de son application laissent trop de place aux flottements et aux imprécisions. « *Les informations ministérielles floues, parce qu'évolutives, laissent en suspens de nombreuses questions, tant techniques que juridiques, sur le dispositif* », explique l'AMRF. Le dialogue entre élus, enseignants, parents d'élèves et les associations d'éducation populaire n'est pas encore assez clair pour en tirer des conclusions définitives quant à l'implication de chacun.

Le calendrier est également pointé. L'ambition de la réforme des rythmes scolaires impose des contraintes aux collectivités qui font au mieux pour la mettre œuvre rapidement. Cependant, les maires ruraux sont souvent confrontés à un délai trop

court pour formaliser « *un projet éducatif territorial de qualité, concerté et réfléchi* ». Les situations des communes sont diverses face à la mise en place du projet. Certaines ont besoin de plus de temps, alors que d'autres, déjà impliquées dans ce type d'action, peuvent s'y affaïrer pour la rentrée prochaine.

Le président des maires ruraux de Haute-Saône, Jean-Paul Carteret, maire de Lavancourt, met ainsi en place une semaine de 4,5 jours, avec cours le mercredi matin jusqu'à 11h30. Les autres jours, la pause méridienne sera allongée de 30 minutes, consacrées au soutien scolaire. Deux jours par semaine, les cours termineront à 15h30 suivis d'une heure complète d'activités périscolaires. Les parents d'élèves et le tissu associatif seront associés à ces activités et pourront délivrer leur savoir-faire dans divers domaines comme la cuisine, la couture, la menuiserie ou encore la chorale. « *L'école reprend ainsi sa place dans le cœur du village et comme levier des relations avec les familles, les associations et les clubs* », précise Jean-Paul Carteret.

Enfin, la question du financement n'est pas subsidiaire. L'AMRF espère que les fonds d'amorçage seront pérennisés. Les maires ruraux attendent une répartition des aides qui tienne compte de la taille des communes ainsi que de leur possibilité d'utiliser les infrastructures ou les animateurs disponibles. La compensation par élève semble juste aux vues des dépenses engagées. Et les mairies qui choisissent la rentrée 2014 ne doivent pas non plus être pénalisées.

En conclusion, l'AMRF demande que la loi d'orientation et de programmation sur l'école clarifie les rôles respectifs de l'État et des collectivités concernant le financement, afin de mettre un terme aux transferts des responsabilités non compensés. Et pour pouvoir ainsi recruter des animateurs compétents et de proposer des activités périscolaires de qualité.

Julien Bossu

Un élu local connecté au terrain



Renaud Lagrave fait partie de ces élus qui se sont construits avec le temps, en multipliant les expériences, parfois amères mais enrichissantes. Élu à la région Aquitaine depuis 2010, il a su y trouver l'épanouissement de son militantisme et de sa fonction d'élu local

C'est sur les bancs de l'Université de Nanterre que Renaud Lagrave emprunte le chemin de l'engagement. Depuis 1986, il ne l'a plus quitté. Étudiant, il lutte contre la loi Devaquet. Les manifestations lui donnent l'envie de prendre sa carte au MJS dans la foulée. Il s'investit dans le mouvement pour en devenir le secrétaire général, pendant que Benoît Hamon occupe le poste de président. Les années 1990 marquent son départ de la région parisienne pour celle des Landes, pour des raisons professionnelles. Il travaille dans le milieu informatique et prône son ouverture au plus grand nombre. Son militantisme le suit. Il s'implique localement à la section de Mont-de-Marsan, il en devient le secrétaire. Depuis 2004, il dirige la Fédération socialiste des Landes. En 2008, il conduit la liste aux municipales à Mont-de-Marsan. C'est une première expérience pour celui qui avait déjà été directeur de campagnes, notamment de Jean Glavany dans les Hautes-Pyrénées. 2008 se conclut par un échec : grosse déception pour Renaud Lagrave. En 2009, il tente l'expérience européenne pour la circonscription du Grand Sud-Ouest. Malgré une campagne de terrain intense, c'est encore un échec. Le peu d'implication et de participation des électeurs pour les européennes peut expliquer le sentiment de solitude qui a accompagné Renaud Lagrave durant, et surtout après sa campagne.

Révélation régionale

C'est aux élections régionales de 2010 que Renaud Lagrave va se révéler. D'un tempérament plus enclin à être sur le terrain que derrière un bureau, il mène une campagne de proximité. Il fait le tour de toutes les sections. Arrivé à l'Hôtel de la Région Aquitaine, il est chargé du tourisme et du littoral et devient vice-président. Il met en place une réflexion autour de ces théma-

tiques en soulevant les problématiques économiques, écologiques, démographiques ou foncières. Il a pour ambition de développer le littoral en alliant sa préservation à son développement économique. « Nous devons sortir de cette vision qui associe le littoral au tourisme. Il faut lutter pour ne pas avoir une victoire du résidentiel, en améliorant la mixité entre les actifs et les retraités », explique Renaud Lagrave qui ambitionne de grandes perspectives dans les partenariats mis en place avec les régions voisines, notamment dans le secteur aéronautique. Il met en place une phase de nouvelle classification des stations balnéaires : certaines sont vieillissantes et ne correspondent plus aux critères actuels. « Il faut se maintenir au goût du jour, pour les Aquitains mais aussi pour maintenir un niveau élevé d'attractivité », ajoute-t-il. Le tourisme est lui aussi en pleine restructuration depuis quelques années. Le vice-président de la Région Aquitaine a lancé une étude prospective sur les deux prochaines décennies. Chaque année, les touristes dépensent 5 milliards d'euros dans la région. Le marché du travail saisonnier y est intimement lié, avec près de 80 000 emplois directs et 50 000 indirects. Le tourisme constitue une part importante de l'économie aquitaine.

Renaud Lagrave ne délaisse pas l'engagement municipal. Il est "certain" d'être sur la liste à Mont-de-Marsan, mais par forcément d'en prendre la tête. Et reste très motivé pour les campagnes européennes et régionales à venir. « Il est important que les socialistes soient présents dans toutes les campagnes électorales, pour maintenir le niveau déjà acquis », poursuit-il. Attentif aux problématiques scolaires, le chef de file de l'opposition municipale montoise invite la maire Modem de sa commune à mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée prochaine.

Julien Bossu

ABONNEZ-VOUS !



Communes

Départements & Régions de France

BULLETIN D'ABONNEMENT UNE ANNÉE POUR 120 €

45 lettres électroniques
4 trimestriels (version papier)

VOTRE CONTACT : Rahma Boukhateb, service abonnements
r.boukhateb@mde-communes-de-france.fr

Communes de France - 8 bis, rue de Solférino - 75007 Paris
TÉL. 01 42 81 41 36
FAX. 01 48 74 00 78



Collectivité ou organisme

Nom - Prénom

Fonction

Adresse

Adresse électronique

Nombre d'abonnements
(Joindre la liste et les coordonnées postales et mails des destinataires)

Signature, date et cachet

Règlement par chèque à l'ordre de Communes de France 8 bis rue de Solférino - 75007 Paris
Mandat administratif : BFCC PARIS Agence Courcelles 42559-00001 - 51000012960 - 40

Les élus peuvent demander la prise en charge de cet abonnement au titre de la formation de élus

Pour toute information : Rahma Boukhateb
Tél. 01 42 81 41 36 - r.boukhateb@mde-communes-de-france.fr